

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 57/2026

Demande de crédit pour la création d'une place de jeux au chemin de la Saugettaz, au lieu-dit «Le Pâquis »

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

Mme Krattinger Mélanie, 1er membre et rapporteuse ;

M. Baumberger, Nicolas, membre ;

Mme Péguiron, Annick, membre ;

M. Vergara, Christian, membre ;

M. Zeqiri, Medi, membre ;

La Commission s'est réunie le lundi 30 mars 2026 à 20h30 à la Maison de commune pour étudier le préavis n°57/2026 relatif à la création d'une place de jeux au lieu-dit « Le Pâquis ».

La commission tient à remercier Monsieur Etienne Fleury, Syndic et Madame Martine Lob, Conseillère municipale, pour leur disponibilité et la qualité des explications apportées sur le préavis.

Le préavis a été finalisé par échanges de courriels.

Introduction et projet :

Le préavis n°57/2026 s'inscrit dans le Plan partiel d'affectation « Le Pâquis »(PPA), qui a été établi en lien avec les dispositions de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire cantonal), accepté par le Conseil communal le 8 mars 2016. La création d'une place de jeux publique au centre du quartier est prévue dans le PPA, comme stipulé dans le préavis municipal n°08/2022. La Commission Enfance et Jeunesse a été consultée le 29 septembre 2025. Cette Commission a émis un préavis positif, sans autres remarques ou suggestions particulières.

Les observations de la commission :

- **Durabilité et résistance des matériaux proposés :**

Les membres de la commission sont satisfaits que les matériaux choisis pour le sol de la place de jeux soient naturels et durables. La réflexion sur l'aménagement paysager intégrant des buttes créant du relief et réduisant l'impact environnemental lié à l'excavation en réutilisant la terre est approuvée. La plantation d'arbres, afin de proposer de l'ombre et de lutter contre les îlots de chaleur paraît particulièrement judicieuse. Les essences ont été sélectionnées pour leur résistance aux changements climatiques, notamment à la sécheresse, ce qui est favorablement relevé par la commission.

- **Type de jeux proposés :**

La commission relève l'intérêt de proposer des équipements qui diffèrent des autres places de jeux publiques de Cheseaux, notamment le filet spatial futuriste qui permettra aux enfants de varier les explorations. Nous saluons également la présence de jeux inclusifs (balançoire et porte-voix), afin de permettre à tous les enfants de profiter de cet espace public.

- **Convivialité :**

La présence de tables et de bancs et la création d'une placette permettra la rencontre et l'échange entre les habitants. La proximité de cette place avec les jardins partagés paraît également intéressante pour les usagers de ces lieux. Les habitants des quartiers alentours pourront profiter de cet espace, notamment les enfants habitant le quartier Sainte Marie.

- **Lieu excentré et promotion de la place de jeux**

Compte tenu de la situation de la place de jeux, plutôt excentrée du village, la commission propose à la Municipalité d'être particulièrement attentive à la façon d'en faire la promotion et de communiquer son existence aux habitants. En effet, un article dans le Crieur, une présentation sur le site internet de la commune, ainsi qu'un événement proposé dans le cadre de son inauguration seraient souhaitables. Ceci, afin d'être certains que la majorité des habitants soient informés et puissent profiter de ce nouvel espace public.

- **Sécurité routière aux abords de la place de jeux**

Compte tenu du public attendu dans cette place de jeux, la commission est attentive à la sécurisation des lieux. Notamment, en pointant le manque de passage piéton à la rue des Pâquis. Il serait important de réfléchir à des accès sûrs pour que les enfants traversent la route sans dangers.

- **Crédit**

Le montant du crédit demandé paraît proportionnel au projet. Celui-ci propose une place de jeux publique de moindre envergure, tout en gardant une vision d'offre qualitative aux habitants de la commune.

CONCLUSIONS

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter le préavis 57/2026 soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 155'000- pour la création d'une place de jeux au chemin de la Saugettaz, au lieu-dit «Le Pâquis »
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- De décharger la Commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 7 avril 2026

Les membres de la Commission :

Mme Krattinger Mélanie - AS2E 1er membre, rapporteuse ;



M. Baumberger, Nicolas - Entente, membre ;

Mme Péguiron, Annick – Entente, membre ;

M. Vergara, Christian – AS2E, membre ;

M. Zeqiri, Medi, Entente, membre ;